



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 8 mai 2017 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge
M. le conseiller Léon Leclerc
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2017-05-068

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-069

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, indique dans une lettre datée du 24 avril 2017 que la MRC de Roussillon a reçu une subvention de 1 262 093,18 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2017

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 avril 2017.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 191 183 \$ soit 75 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2017 – 100 000 \$.



No de résolution
ou annotation

2017-05-070

2017-05-071

2017-05-072

> PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2017

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 1 199 177 \$ soit 37,9 % sur un global de 3 161 976 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2016 (solde) 75 582 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 12 188 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à 1 013 569 \$, soit 24 % du budget, réparties ainsi :

Administration	29 %	Urbanisme	32 %
Sécurité publique	33 %	Loisirs et culture	28 %
Transport	43 %	Frais de financement	7 %
Hygiène du milieu	33 %	CMM	50 %

Les dépenses d'investissement en 2017 s'établissent à 37 220 \$.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 avril 2017 au montant de 149 086,50 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- > Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 149 086,50 \$ pour le mois d'avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

AFFECTATION PROVENANT D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter un certain montant provenant d'une réserve financière pour financer des activités de l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- > Affecte une réserve financière de la façon suivante :

Service de police 51 375 \$

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 afin de mettre à jour certaines dispositions ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2017-464 ;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande valide n'a été déposée aux fins de tenir un registre et éventuellement un scrutin ;



No de résolution
ou annotation

2017-05-073

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2017-464 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1219, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure à l'égard du règlement de zonage numéro 2016-451 et de la grille des usages et normes a été soumise en regard de l'immeuble sis au 1219, chemin du Lac-Saint-Louis sur le lot 5 141 691, afin de permettre que la distance entre la véranda et la ligne de terrain latérale "est" soit de 1,63 mètre et de permettre que le total des marges latérales du bâtiment principal soit de 4,41 mètres, ce que la réglementation en vigueur ne permet pas ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation et que l'avis public, requis en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), a dûment été publié ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre que la distance entre la véranda et la ligne de terrain latérale "est" soit de 1,63 mètre et de permettre que le total des marges latérales du bâtiment principal soit de 4,41 mètres, et ce, en regard de l'immeuble sis au 1219, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

CONTRÔLE DES ANIMAUX – CONVENTION DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2015-04-050, le Conseil municipal de la Ville de Léry a octroyé le contrat pour le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité au Refuge A.M.R. pour une durée de vingt-quatre (24) mois ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts de services en vigueur à compter du 1^{er} juin 2017 soumise par le Refuge A.M.R. pour le ramassage des animaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Octroie au Refuge A.M.R., organisme à but non lucratif, le contrat pour le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Léry, le tout selon la proposition du 20 avril 2017 sauf pour « service 4 » où les jours de pension seront limités à trois (3) jours maximum, et ce, pour une durée de six (6) mois à compter du 1^{er} juin 2017.
- Autorise que le directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Léry la convention de services avec le Refuge A.M.R.

Adoptée à l'unanimité



2017-05-075
No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

AUTRES DOSSIERS

INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE POUR LES EMPLETTES

CONSIDÉRANT QUE les villes du monde réunies à Paris ont convenu de collectivement accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques par la réduction des gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT QU' entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'emplètes, principalement des sacs en plastique, sont distribués annuellement au Québec, que seulement 14 % de ces sacs sont récupérés et que, même s'ils représentent un faible pourcentage des matières enfouies, ces sacs se retrouvent souvent dans l'environnement où ils peuvent mettre jusqu'à 1 000 ans pour se décomposer ;

CONSIDÉRANT QUE ces sacs sont dommageables pour l'environnement car leur production requiert des produits pétroliers ainsi que de l'eau et génère des gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de solution rentable de recyclage pour ces sacs tant sur les plans écologique qu'économique ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, au mois de janvier 2017, du nouveau *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR) ;

CONSIDÉRANT QUE ce PMGMR propose une série de mesures visant l'atteinte de l'objectif « zéro enfouissement » d'ici 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures 4 et 7 de ce PMGMR prévoient l'adoption, par les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), d'un éventuel règlement interdisant l'utilisation de sacs de plastique à usage unique pour les emplettes ;

CONSIDÉRANT QU' une telle interdiction d'utiliser des sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail du territoire des municipalités de la CMM devrait faire l'objet d'une application uniforme, notamment en ce qui concerne les exceptions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Annonce son intention d'adhérer à la démarche entreprise par la Communauté métropolitaine de Montréal et d'interdire, à partir du 22 avril 2018, *Jour de la Terre*, l'utilisation des sacs de plastique à usage unique pour les emplettes.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 avril 2017, il y a eu discussions sur la démarche entreprise par la Communauté métropolitaine de Montréal d'interdire l'utilisation des sacs de plastique à usage unique pour les emplettes, sur le Boisé Châteauguay-Léry ainsi que sur les espaces commerciales.

CITSO

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 avril 2017, il y a eu discussions sur les états financiers au 31 décembre 2016

CITSO - ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de Transports Accès Inc., lesquels montrent un excédent des produits sur les charges de 252 838 \$;

2017-05-076



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte les états financiers du CITSO pour l'année 2016, tels que déposés auprès de cet organisme le 20 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 avril 2017, il y a eu discussions sur la rencontre annuelle.

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 12 juin 2017.

La première échéance pour le compte de taxes municipales 2017 était le 18 avril 2017. La deuxième échéance pour le compte de taxes municipales 2017 est le 17 juillet 2017.

Réforme cadastrale – Tous les matricules (numéro de dossier pour paiement) ont été modifiés suite à la mise à jour de la réforme cadastrale en 2016. Il est donc **très important** d'utiliser le nouveau numéro de matricule lors de vos paiements via votre institution financière.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 2 mai 2017 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 7 novembre 2017 (exception 17 octobre 2017).

Il y aura une collecte spéciale printanière pour les résidus verts dans la semaine du 8 mai 2017. Il est maintenant possible d'utiliser des sacs en papier pour disposer des résidus verts.

La Ville offre un programme d'achat regroupé du pesticide TreeAzin (homologué au Canada contre l'agrile du frêne) permettant une baisse du coût de traitement des frênes. Les citoyens intéressés par ce programme devront s'inscrire en remplissant le formulaire désigné à cet effet, avant le 19 mai 2017. En fonction du nombre de demandes, la Ville sera en mesure de négocier un prix d'achat. Lorsque ce prix sera déterminé, les citoyens intéressés devront s'engager à effectuer le traitement en signant un deuxième formulaire, accompagné du paiement, avant la date limite d'inscription, sans quoi les arbres ne seront pas traités à l'intérieur du contrat d'appel d'offre.

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Ligue de Balle molle de Léry - La saison a débuté le mardi 18 avril 2017. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 22 h 00.

La journée de la famille aura lieu le samedi 20 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Léry de 10 heures à 15 heures. S'il y a pluie, la journée est remise au dimanche 21 mai 2017.

Concerts Léry sur le Lac :

Dimanche, 18 juin 2017 – Les cordes
Dimanche, 30 juillet 2017 – Les voix
Dimanche, 17 septembre 2017 – Orgues et harpes

14 heures à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel ou 60 \$ pour les 3 concerts (billets de saison). Pour acheter vos billets, contactez Michel Boisvert au 450 691-6847 (ou en personne à l'hôtel de ville).

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le maire Walter Letham fait le point concernant les mesures mises en place depuis le 4 mai 2017 pour venir assister les citoyens affectés par la crue printanière exceptionnelle du Lac-Saint-Louis :

- Suivi quotidien avec le ministère de la Sécurité publique depuis le 2 mai 2017 ;
- Achat et location d'équipements (sacs de sable, pompes, boyaux, génératrices, etc.) ;
- Pompiers en service 24 heures sur 24 ;
- Auto-patrouille policière dédié à la Ville de Léry ;
- Chauffage de l'Église Notre-Dame-de-Léry pour centre d'urgence secondaire, au besoin.



No de résolution
ou annotation

2017-05-077

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

M. le conseiller Gérald Ranger demande à M. le maire Walter Letham si les membres du conseil d'administration du Club nautique Woodlands ont discuté d'un éventuel transfert de la propriété à la Ville de Léry. Il dépose un avis de motion concernant la disponibilité des états financiers de cet organisme. Il émet des commentaires concernant des articles publiés dans le dernier bulletin municipal « Le Léryverain » soit : le nouveau contrat de police ainsi que l'achat de l'Église Notre-Dame-de-Léry

M. le conseiller Éric Pinard indique que le travail continu sur le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois et que le Conseil municipal est en préparation pour une consultation publique à venir.

M. le conseiller Jacques Laberge réitère son appui concernant la Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, les sujets discutés à la dernière rencontre de la MRC de Roussillon, le règlement numéro 2017-464 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 afin de mettre à jour certaines dispositions, la poursuite de Sintra Inc. dans le cadre du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I, la poursuite concernant le Boisé Châteauguay-Léry, le prêt de la déchiqueteuse au Club de golf Belle Vue, l'étude de faisabilité par SNC-Lavalin Inc. relativement à la reconfiguration des étangs aérés existants, la rencontre avec les propriétaires des grands terrains vacants en la Ville de Léry ainsi que sur le raccordement d'un membre du Conseil municipal aux services d'aqueduc et d'égout.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 11.

Adoptée à l'unanimité


MAIRE


DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER